



Article publié vendredi 28 juin 2019

La Bibliothèque municipale de Grenoble gratuite pour tous ses usagers

À partir du 1er juillet 2019, la Bibliothèque municipale de Grenoble rend son réseau de douze établissements gratuit pour tous les Grenoblois et non Grenoblois.

Si le *Manifeste de l'UNESCO pour la bibliothèque* (1994), texte de référence pour les bibliothécaires français en l'absence d'une loi sur les bibliothèques, rappelle l'importance de la gratuité des bibliothèques « [En principe, la bibliothèque publique doit être gratuite](#) » (page 2) ; cette question reste un sujet complexe. Souvent perçue comme un soutien à la politique de démocratisation culturelle des collectivités, la gratuité totale de la bibliothèque constitue un signal fort de la part des collectivités.

À Grenoble, la municipalité a fait le choix de rendre l'ensemble des bibliothèques de son réseau gratuites à tous ses usagers à travers une carte unique accessible sur demande. Cette mesure fait partie du [Plan lecture 2018-2025](#) élaboré par la Ville pour approfondir la réflexion sur l'avenir des bibliothèques et du réseau de lecture publique grenoblois. La mesure de gratuité est tirée des *58 propositions des bibliothèques pour tous les publics et toutes les lectures du monde*, section « Faciliter l'accès à la bibliothèque pour tous les publics », proposition 7 : « Repenser la politique tarifaire, gratuité, amendes... ».

La bibliothèque de Grenoble gratuite

La gratuité totale de la bibliothèque municipale de Grenoble comprend :

- **L'abonnement pour emprunter des documents dans toutes les bibliothèques**, y compris l'artothèque, et accéder à la numéothèque, la bibliothèque numérique, 24h/24.
- **La suppression des pénalités de retard des documents**

La carte d'abonnement devient gratuite et unique pour l'ensemble du réseau à tous les usagers (qu'ils soient Grenoblois ou non Grenoblois). L'inscription s'effectue à l'aide d'une pièce d'identité (ou livret de famille pour les enfants), d'un justificatif de domicile (ou attestation sur l'honneur à remplir sur place) et d'une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.

Modalités de prêt

- Emprunt de 20 documents de tout type dans l'ensemble des bibliothèques du réseau sauf œuvres d'art (3 documents) et jeux (5 documents).
- Renouveaulement une fois de l'emprunt d'un document sur le compte abonné via le catalogue en ligne (à condition que le document ne soit pas réservé ou en retard).
- Réservation d'un document déjà emprunté sur le catalogue en ligne du site bm-grenoble.fr.
- Retour des documents dans toutes les bibliothèques du réseau (présence de boîtes de retour à l'extérieur des bibliothèques aux horaires de fermeture).

Dernière édition : 3 juil. 2024 à 17:32

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/la-bibliotheque-municipale-de-grenoble-gratuite-pour-tous-ses-usagers>